

**50 - Attribution de subventions aux associations culturelles -
Deuxième répartition 2011 - Attribution de subventions complémentaires
aux scènes conventionnées - Attribution d'une subvention complémentaire
au Théâtre Musical**

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :

1. Associations culturelles

La Ville a procédé, dès le Conseil Municipal du 20 janvier 2011, à une répartition des crédits de subventions au bénéfice des associations culturelles conventionnées. Cette attribution calculée sur la base de 50 % du montant initial de leur convention, avait pour objectif de soutenir le fonctionnement de ces partenaires en tout début d'exercice.

De la même manière, lors du Conseil Municipal du 24 mars 2011, il a été alloué aux associations non conventionnées 50 % du montant de leur subvention attribuée en mars 2010.

Il est donc proposé au Conseil Municipal du 6 mai 2011 de statuer sur le montant total de la subvention allouée à chaque association au titre de 2011 et d'autoriser le cas échéant, le versement d'un solde selon la répartition suivante :

	2011		
	Montant de la subvention allouée en janvier ou en mars	Nouvelle attribution	Total par association
MUSIQUE			
MUSIQUE ANCIENNE / CLASSIQUE / CONTEMPORAINE			
Musiques en Perspectives	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Jeunesses Musicales de Franche-Comté	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Orchestre Philharmonique de Besançon A. Stappfer	1 250 €	1 250 €	2 500 €
Trio de Poche	-	1 500 €	1 500 €
Chœur à Corps	1 500 €		1 500 €
Chœur Heinrich Schütz	1 250 €	750 €	2 000 €
La Clé de Sol	250 €	250 €	500 €
Le Contrepoint	1 250 €	1 250 €	2 500 €
Contre Z'Ut	1 250 €	1 250 €	2 500 €
Les Enfants de l'Espoir	1 250 €	1 250 €	2 500 €
Société des Concerts	500 €	500 €	1 000 €
Da Camera	-	1 000 €	1 000 €
Tétraktys	3 000 €	3 000 €	6 000 €
Amis de l'Orgue (Les)	700 €	700 €	1 400 €
Orgue et Culture	700 €	700 €	1 400 €

	2011		
	Montant de la subvention allouée en janvier ou en mars	Nouvelle attribution	Total par association
MUSIQUES ACTUELLES			
Le Bastion	13 500 €	36 500 €	50 000 €
Découvert Autorisé	2 500 €	5 500 €	8 000 €
Mélodies en sous-sol	-	4 000 €	4 000 €
Attila	1 500 €	6 500 €	8 000 €
Cinq Etoiles Productions	2 000 €	6 000 €	8 000 €
Citron Vert	2 500 €	5 500 €	8 000 €
Elektrophonie	2 500 €	5 500 €	8 000 €
Dév Lop Music (DLM) (Cf TSQ)	750 €	-	750 €
Sentimental Noise	1 500 €	1 500 €	3 000 €
Aspro Impro	13 000 €	20 000 €	33 000 €
FORMATION MUSICALE			
Atelier musical de Montrapon	7 240 €	-	7 240 €
CAEM Planoise	9 890 €	-	9 890 €
MJC Palente	17 470 €	-	17 470 €
Atelier musical des Clairs-Soleils	4 590 €	-	4 590 €
Atelier musical de Saint-Ferjeux - Rosemont - La Butte	5 760 €	-	5 760 €
Atelier musical de Velotte	5 550 €	-	5 550 €
Atelier musical du Personnel de la Poste	5 810 €	-	5 810 €
Musique Pour Tous	1 220 €	-	1 220 €
Académie de Musique Tchaïkovsky	1 060 €	-	1 060 €
HARMONIES			
Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers	12 000 €	-	12 000 €
Concorde Saint Ferjeux	5 540 €	-	5 540 €
Fédération Musicale de Franche-Comté	380 €	-	380 €
Harmonie des Chaprais	7 950 €	-	7 950 €
Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon	38 000 €	-	38 000 €
THEATRE, MARIONNETTES, ARTS DE LA RUE, CIRQUE			
THEATRE			
Alcyon	3 000 €	7 000 €	10 000 €

	2011		
	Montant de la subvention allouée en janvier ou en mars	Nouvelle attribution	Total par association
Boutique du Conte	500 €	500 €	1 000 €
Un Château en Espagne	-	2 500 €	2 500 €
Colibri	1 000 €	4 000 €	5 000 €
CRIS	-	10 000 €	10 000 €
Embarquez	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	3 250 €	6 750 €	10 000 €
Gravitation	1 000 €	4 000 €	5 000 €
Intempestifs	8 500 €	8 500 €	17 000 €
LTS (Les Trois sœurs)	750 €	750 €	1 500 €
Mala Noche	3 250 €	6 750 €	10 000 €
Serial Théâtre	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Teraluna	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Bacchus	15 000 €	-	15 000 €
Théâtre Universitaire de FC	750 €	750 €	1 500 €
A la tienne	-	1 000 €	1 000 €
Coloquinte	500 €	500 €	1 000 €
Envie (Théâtre)	500 €	500 €	1 000 €
P'tit Vélo	500 €	500 €	1 000 €
ARTS DE LA RUE, ARTS DU CIRQUE, MARIONNETTES			
Passe-Muraille	5 500 €	9 500 €	15 000 €
Grosse Entreprise et ses 120 Petits	1 000 €	3 000 €	4 000 €
BAL	2 500 €	2 500 €	5 000 €
Graine de Vie	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Ka	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Cirque Plume	40 000 €	40 000 €	80 000 €
Manches à Balais	750 €	750 €	1 500 €
Tricyclique Dol	2 500 €	17 500 €	20 000 €
DANSE			
Cie du Courant d'Air	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Muse et Danse	1 000 €	2 000 €	3 000 €

	2011		
	Montant de la subvention allouée en janvier ou en mars	Nouvelle attribution	Total par association
Astragale	1 500 €	1 500 €	3 000 €
Jeanne Simone	1 500 €	2 500 €	4 000 €
Na	15 000 €	35 000 €	50 000 €
Pièces détachées	1 500 €	1 500 €	3 000 €
Trajectoires Obliques	750 €	750 €	1 500 €
ART CONTEMPORAIN			
En cas où	500 €	500 €	1 000 €
Centre d'Art Mobile	2 500 €	5 500 €	8 000 €
Sauf'Art Le Pavé dans la Mare	11 000 €	29 000 €	40 000 €
Dev'Art	-	2 500 €	2 500 €
AUDIOVISUEL			
Ptchila Kino	500 €	3 500 €	4 000 €
Nausicaa	-	4 000 €	4 000 €
CCPPO	1 250 €	2 750 €	4 000 €
APACA	3 250 €	8 750 €	12 000 €
Fortis	-	8 000 €	8 000 €
LECTURE			
ALAC - Livres des Auteurs Comtois	500 €	500 €	1 000 €
Comix Trip		2 500 €	2 500 €
Croqu'livre	1 000 €	1 000 €	2 000 €
La Distraction des Malades	300 €	300 €	600 €
Les éditions de La Maison Chauffante	1 250 €	-	1 250 €
Pas Serial s'Abstenir	1 050 €	1 450 €	2 500 €
PATRIMOINE			
Association Astronomique de FC	1 150 €	1 150 €	2 300 €
Académie des Sciences et Belles Lettres	400 €	400 €	800 €
Amis du Funiculaire	-	500 €	500 €
Défense de la Langue Française en FC	400 €	400 €	800 €
Société d'Emulation du Doubs	400 €	400 €	800 €
Société Numismatique du Doubs	400 €	400 €	800 €
TOTAL	329 960 €	365 400 €	695 360 €

En cas d'accord, la somme totale de 365 400 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

2. Scènes conventionnées

Le Conseil Municipal du 20 janvier 2011 a autorisé le versement de la moitié de la subvention annuelle de base au Théâtre de l'Espace et au Nouveau Théâtre.

En lien avec ces structures, il est proposé que le solde de ces subventions annuelles de fonctionnement soit versé en deux fois, en juin et septembre 2011.

Par ailleurs, il est proposé d'allouer des subventions complémentaires au Théâtre de l'Espace et au Nouveau Théâtre correspondant à 4,5 % de la subvention de base.

Cette modification des modalités de versement des subventions 2011 et de leur montant fera l'objet d'un avenant aux conventions d'objectifs et de moyens 2009-2011 passées entre ces deux structures et la Ville.

Les subventions sont réparties selon le tableau ci-dessous :

		Subvention de bas	Proposition subvention complémentaire 2011 (représentant 4,5 % de la subvention de base)
Théâtre de l'Espace	Scène Nationale	759 771 €	34 190 €
Nouveau Théâtre	CDN	441 532 €	19 868 €
TOTAL			54 058 €

En cas d'accord, les subventions complémentaires aux scènes, soit un total de **54 058 €**, seront imputées de la façon suivante :

- 34 190 € au chapitre 65.313/6574.9013 CS 41000,
- 19 868 € au chapitre 65.313/6574.9014 CS 41000.

3. Théâtre Musical - Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux

L'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et la RAP Ledoux précise que la subvention de fonctionnement de base allouée par la collectivité à la régie s'élève à 1 530 792 €.

Dans le cadre de la redéfinition des relations entre l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté et la RAP Ledoux, 35 000 € ont été redéployés en direction de la RAP dans le cadre du BP 2011.

En 2010, le soutien de la Société Thermale et Touristique de la Mouillère (Casino de Besançon) de 120 000 € s'est porté vers les activités de production lyriques du Théâtre Ledoux sans être intégré à la subvention de fonctionnement de la Ville.

Aussi, la subvention de fonctionnement allouée par la Ville à la RAP Ledoux pour 2011 s'élève à 1 460 250 € en augmentation de 14 458 €, soit de 1 % par rapport à 2010.

Le Conseil Municipal du 20 janvier 2011 a décidé le versement d'une première tranche de la subvention annuelle de fonctionnement égale à 50 % de la subvention de base, soit 765 396 €.

En lien à la RAP Ledoux, il est proposé de modifier les modalités de versement du solde de la subvention 2011 qui se ferait en deux fois, en juin et en septembre pour un montant total de 694 854 €.

Cette modification des modalités et du montant global de la subvention annuelle de la RAP fera l'objet d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2009-2011 passée entre cette structure et la Ville.

En cas d'accord, ladite somme sera imputée au chapitre 65.311/657363.8013 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le versement des subventions aux associations culturelles et à autoriser leur versement pour un montant total de 365 400 €,

- approuver le versement des subventions complémentaires au Théâtre de l'Espace et au Nouveau Théâtre et à autoriser leur versement pour un montant de 54 058 €,

- approuver le versement d'une subvention complémentaire à la RAP du Théâtre Ledoux d'un montant de 14 458 € inclus dans la deuxième tranche de subvention annuelle de fonctionnement d'un montant total de 694 854 €,

- autoriser Mme la Première Adjointe à signer toute convention ou avenant à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.